



## COMPTE RENDU

CONSEIL SYNDICAL DU 08 SEPTEMBRE 2022 – 18H30

**Nombre de membres en exercice : 21**

**Nombre de membres présents : 14**

**Nombre de membres absents : 7**

**Nombre de votants : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le 08 septembre, le Comité Syndical dûment convoqué (date de la convocation le 01 septembre 2022), s'est réuni à 18 h30 en session ordinaire au siège du Syndicat du Moron, sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY.

### **DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DU GRAND CUBZAGUAIS AU SGBV MORON BLAYAIS**

**PRESENTS :** Mesdames DOUCET, MONSEIGNE.

Messieurs JOLY, LAVEUF, POTIER, SUBERVILLE.

**POUVOIRS :**

**ABSENTS EXCUSES :** Messieurs BLANC, MARTIAL.

**ABSENTS :** Monsieur GRAVINO.

### **DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DE BLAYE AU SGBV MORON BLAYAIS**

**PRESENTS :** Madame PICQ.

Messieurs ROBIN, RODRIGUEZ.

**POUVOIRS :** Monsieur DUEZ donne pouvoir à Monsieur RODRIGUEZ.

**ABSENTS EXCUSES :** Monsieur GAYRARD.

**ABSENTS :**

### **DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC LATITUDE NORD GIRONDE AU SGBV MORON BLAYAIS**

**PRESENTS :** Messieurs BESSE, BUSQUETS, JOYE.

**POUVOIRS :**

**ABSENTS EXCUSES :** Messieurs CAVARD, SOULIGNAC.

**ABSENTS :**

### **DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DU FRONSADAIS**

**PRESENTS :** Madame REGIS.

Monsieur BAYARD.

**POUVOIRS :**

**ABSENTS EXCUSES :**

**ABSENTS :**

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18H30. Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Conseil syndical du 09 juin 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Madame Murielle PICQ

## **Ordre du jour :**

- 1 – Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023
  - 2- Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade
  - 3- Convention d'offre de concours pour la réhabilitation de la connexion hydraulique entre le lac de baignade du Moulin blanc et le cours d'eau du Moron
  - 4- Modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire des agents à compter du 01 janvier 2023
  - 5- Restauration hydromorphologique du cours d'eau de La Libarde
  - 6- Candidature à l'appel à projets pour l'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques
- Informations diverses

### **1- Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Le Président explique que la nomenclature budgétaire M57 deviendra le référentiel de droit commun pour toutes les collectivités d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Président propose d'engager le passage de la M14 à la M57 dès 2023 en précisant que la DGFIP pourra accompagner les services du Syndicat à cette transition.

Le Directeur précise que ce changement nécessitera de décaler la date de vote du budget qui avait lieu précédemment en décembre. Il sera nécessaire de décaler le vote en janvier.

Le Président confirme le mode opératoire qui consiste à rencontrer préalablement courant octobre-novembre les communautés de communes pour leur présenter notre proposition budgétaire 2023.

Ainsi, ces échanges permettront aux communautés de communes de disposer des éléments financiers (cotisations) avant la fin d'année pour leur permettre de préparer leur budget.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la mise en place de la nomenclature budgétaire M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **2- Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade**

Le Président explique que le Syndicat ne disposait pas de délibération relative au taux de promotion sur certains grades, en l'occurrence les A et B.

Le Président propose ainsi de disposer d'une unique délibération pour tous les grades au taux d'avancement de 100%.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la présente proposition.

### **3- Convention d'offre de concours pour la réhabilitation de la connexion hydraulique entre le lac de baignade du Moulin blanc et le cours d'eau du Moron**

Le Directeur présente au conseil syndical le projet de réhabilitation de la connexion hydraulique entre le lac de baignade du Moulin Blanc et le cours d'eau du Moron.

Après avoir détaillé le contexte et les objectifs du projet, le Directeur explique les raisons de l'offre de concours et la participation financière de la communauté de communes de Blaye pour ce projet.

Le Directeur précise que le Syndicat n'a pas compétence pour toutes les actions du projet en particulier celles relevant de l'accueil du public telles que la pose d'une passerelle pour assurer la continuité de la promenade.

Le Directeur poursuit en indiquant que la participation financière de la CCB vise à la prise en charge de ces actions dont le Syndicat n'a pas compétence et va même au-delà du fait de son intérêt à la lutte contre la problématique Cyanobactéries.

Pour ce qui est de l'offre de concours, le Directeur fait remarquer que cette dernière est conditionnée à l'obtention de financement public à hauteur de 70% minimum du projet incluant l'offre de concours de la CCB.

Mme Picq fait remarquer l'intérêt du projet pour permettre de lutter contre les Cyanobactéries et maintenir une activité de baignade en Haute-Gironde.

Monsieur Rodriguez explique que l'activité de baignade a pu être maintenue cette année. Il relève néanmoins que le changement de réglementation relative à la présence de Cyanobactéries a été favorable au maintien de la pratique sur l'ensemble de la saison estivale.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le projet et son plan de financement.

### **4- Modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire des agents à compter du 01 janvier 2023**

Le Président expose qu'il n'y a pas de dispositif de participation financière de l'employeur relative à la protection sociale complémentaire des agents du Syndicat pour le risque santé et le risque prévoyance.

Le Président rappelle qu'à ce jour, il n'y a pas d'obligation réglementaire à la participation de l'employeur. Toutefois, la réglementation rendra obligatoire cette participation à compter du 1 janvier 2025 pour la complémentaire prévoyance et le 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour la complémentaire santé.

Le Président poursuit en expliquant que de nombreuses collectivités se sont déjà engagées à participer financièrement et qu'il s'avère lui-même favorable à ce principe.

Le Directeur présente une simulation financière sur la base des obligations réglementaires prévues en 2025 et 2026, pour un équivalent à 10 agents soit :

Pour le risque santé : montant de référence 30 euros ; 50% = 15 euros ; coût employeur annuel = **1800 euros**.

Pour le risque prévoyance : montant de référence 35 euros ; 20% =7 euros ; coût employeur annuel = **840 euros.**

Monsieur Robin fait remarquer que la participation à hauteur de 50% pour le risque santé et 20 % pour le risque prévoyance mériterait d'être supérieure pour une bonne couverture des agents.

Mme Monseigne poursuit en indiquant qu'il s'agit d'un levier qui peut permettre d'éviter le départ d'agents vers d'autres collectivités.

Compte tenu du caractère non obligatoire et possiblement évolutif, le Président propose dans un premier temps de retenir une participation à hauteur de 50% pour la complémentaire santé et 20% pour la complémentaire prévoyance en indiquant que les taux pourront être revus à la hausse par la suite.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la proposition de participation financière de l'employeur relative à la protection sociale complémentaire des agents du Syndicat pour le risque santé et le risque prévoyance aux taux de de 50% pour la complémentaire santé et 20% pour la complémentaire prévoyance.

## **5- Restauration hydromorphologique du cours d'eau de La Libarde**

Le Directeur présente le projet de restauration hydromorphologique du cours d'eau de La Libarde et son plan de financement.

Il indique que le cours d'eau est un cours d'eau dit « perché » qui a été déplacé de son lit naturel ce qui contraint les écoulements et tend à une accumulation de sédiments sur des portions du cours d'eau générant des problématiques d'inondation sur la commune de Bayon-sur-Gironde.

Les travaux consistent donc à supprimer l'excédent de sédiments pour faciliter l'écoulement des eaux.

Le Directeur propose de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pour cette opération.

Le montant total du projet est estimé à 17 652.20 euros

L'aide sollicitée auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne serait de 7 355.08 euros

L'aide sollicitée auprès du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine serait de 3 530.44 euros

La part de financement propre au Syndicat serait de 6 766.68 euros.

Monsieur Suberville demande des détails sur le principe des aménagements « banquette à hélrophytes ».

Le Directeur répond que le principe est de terrasser un replat en bord de la berge et d'y planter des hélrophytes, c'est-à-dire des plantes aquatiques ayant leur système racinaire dans l'eau et les parties aériennes de la plante hors d'eau. Le tout est consolidé avec un géotextile en fibre de coco pour éviter les problèmes d'érosion.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le projet, son plan de financement et la sollicitation des aides auprès de l'agence de l'eau et du Conseil régional.

## **6- Candidature à l'appel à projets pour l'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques**

Le Président évoque le lancement d'un appel à projets de l'agence de l'eau pour l'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques.

Le Directeur explique que cette opportunité pourrait permettre le développement des actions relatives à l'éducation à l'environnement pour le Syndicat.

Il rappelle que cette thématique est inscrite dans les statuts du Syndicat mais que les moyens actuels ne permettent que des actions limitées auprès du Grand public.

Le Directeur propose une stratégie et une démarche reposant sur 3 axes :

- La mise en œuvre d'un programme éducatif à destination des scolaires (cycle 3) basé sur un cycle d'animations annuel
- La mise en œuvre d'un programme d'ateliers à destination des élus et des acteurs de l'eau
- La création d'outils pédagogiques tels que maquette et exposition itinérante sur l'eau et la biodiversité

Le Directeur précise que pour porter cette démarche il serait nécessaire de renforcer les moyens humains avec un poste type « animateur nature ».

L'appel à projets constituerait ainsi une opportunité financière pour initier cette démarche avec des financements pouvant atteindre 80%.

Le Président estime que cette démarche est importante et que si elle est déployée il s'agirait de la rendre pérenne.

Mme Picq voit un intérêt à la mise en place d'un programme à destination des élus mais estime que le nombre annuel de séances ne doit pas être supérieur à trois en raison des agendas contraints.

Cet avis est partagé par une majorité des membres du conseil syndical.

Mme Monseigne estime qu'une action à destination des scolaires est pertinente et qu'il serait intéressant d'y associer également des parents.

Mme Monseigne fait également remarquer qu'il serait intéressant de se rapprocher du SMEGREG pour à la fois parler des eaux superficielles mais également des nappes profondes.

Les délégués de la CCB font part d'une action à vocation pédagogique mise en place par l'organisation qui gère le bassin versant de Livenne qui prévoit la distribution de jeu de cartes thématiques dans les écoles du périmètre.

Le Président demande donc l'avis du conseil syndical sur la proposition de stratégie et sur la potentielle candidature du Syndicat à l'appel à projets. Il propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la démarche proposée et la candidature du Syndicat à l'appel à projets.

### Informations diverses :

Le Président et le Directeur énoncent une série d'informations :

- Recrutement Chargé(e) de projets Trame verte : arrivée de Chloé Mendiando prévue au 1<sup>er</sup> décembre 2022
- Appel à candidatures « restaurons le petit patrimoine hydraulique »
  - 11 dossiers reçus
  - Sélection des candidatures en cours

### Point chantiers et travaux divers :

- Prestation d'extraction de 28 arbres à problème sur le cours d'eau du Moron avec transformation des bois en plaquettes
- Prestation d'aménagements hydrologiques sur le Moron (régie et entreprise) prévue à partir de la mi-septembre
- Travaux de restauration hydromorphologique sur le cours d'eau de La Libarde
- Travaux de suppression de remblai et création de mare à Saint-Ciers-de-Canesse en cours
- Réalisation de complexes de mares sur deux exploitations agricoles en cours

Le Président évoque un certain nombre de réunions à venir.

Le Directeur propose l'envoi d'un planning des différentes réunions avec le compte-rendu du conseil syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 20H00.